

Commune de Vich

Plan Energie et Climat Communal : 2025-2029

INFORMATIONS

Titre du projet	Plan Energie et Climat Communal (PECC)
Client	Commune de Vich Madame Carol Wuersch – Municipale en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, des routes et de l'évacuation des eaux, de l'environnement et de la nature, des affaires sociales et de la santé publique
Version	Version finale du 03.12.2025
Équipe projet	eqlosion sàrl – mandataire Plan Énergie et Climat Communal (PECC) & démarche participative Natacha Schuler – Consultante en durabilité et coordinatrice du projet Christelle Giraud – Consultante en durabilité et contrôle qualité

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
TABLE DES ABRÉVIATIONS	2
AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITÉ ET VISION 2050	3
CONTEXTE	5
1. POLITIQUE CLIMATIQUE CANTONALE	5
LA COMMUNE EN BREF	7
1. LA COMMUNE EN BREF	7
2. DÉMARCHES EXISTANTES	9
ENJEUX CLIMATIQUES DE LA COMMUNE DE VICH	11
1. ENJEUX DE RÉDUCTION	11
2. ENJEUX D'ADAPTATION	18
ÉTAT DES LIEUX	20
1. PROFIL ÉNERGÉTIQUE – ENJEUX DE RÉDUCTION	20
2. PROFIL BIODIVERSITÉ – ENJEU D'ADAPTATION	23
OBJECTIFS À 2030	32
PLAN D' ACTIONS	34
1. ACTIONS DU BLOC TRANSVERSAL	34
2. ACTIONS DU BLOC ÉNERGIE ET MOBILITÉ	36
3. ACTIONS DU BLOC ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	39
GOVERNANCE, FINANCEMENT ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	41
1. GOUVERNANCE	41
2. SOURCES DE FINANCEMENT	42
3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	42
COMMUNICATION	42
CONCLUSION	43

Table des abréviations

OCDC	Office cantonal du climat et de la durabilité du Canton de Vaud
CAD	Chauffage à distance
CoCEn	Conception cantonale de l'énergie
DGE	Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DIREN	Direction de l'énergie du Canton de Vaud
ETP	Équivalent temps plein (emploi)
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution (électricité)
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFS	Office fédéral de la statistique
PAC	Pompe à chaleur
PACom	Plan d'affectation communal
PECC	Plan Énergie et Climat Communal
REC	Réseau écologique cantonal
SRE	Surface de référence énergétique
STATVD	Atlas statistique du Canton de Vaud

Avant-propos de la Municipalité et vision 2050

Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. **Il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux** pour éviter des dommages humains, économiques et écologiques accrus.

Les communes ont un rôle important à jouer concernant les enjeux climatiques. Elles ont des responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de gaz à effet de serre (GES - énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de **l'adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). Elles sont également tenues d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard et de se doter d'un plan d'actions pour y parvenir (art. 52b et 179b de la Constitution vaudoise).

Une action climatique ambitieuse en matière climatique permet **d'éviter des coûts futurs** et de veiller à la protection de la population et sa qualité de vie à court et moyen terme.

En conséquence, la Municipalité affirme ici sa volonté d'agir. **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC)** est un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les cinq prochaines années (2025 - 2029).

Vision de la commune à 2050

La commune de Vich a défini sa vision à l'horizon 2050 qui va orienter les objectifs et les actions du présent plan.

En 2050, la qualité de vie dans la commune de Vich est très appréciée. La Municipalité s'est engagée avec conviction dans la transition climatique, en lien avec les objectifs cantonaux et fédéraux. Grâce à des actions concrètes et partagées, la commune a réduit de manière significative ses émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant un cadre de vie sain, sobre et solidaire.

L'énergie consommée à Vich provient majoritairement de sources renouvelables locales. Les bâtiments publics sont assainis et performants, et les habitant-es ont été accompagné-es dans la rénovation énergétique de leurs logements. Le mazout et le gaz ont été abandonnés, remplacés par des alternatives durables.

La mobilité a profondément évolué. Le recours aux transports publics s'est renforcé grâce à une meilleure desserte et à des correspondances efficaces avec les communes voisines. Les déplacements quotidiens se font majoritairement en mobilité douce ou en véhicules partagés et électriques.

La consommation est devenue plus locale, plus consciente et plus durable. L'alimentation de proximité est encouragée, que ce soit par les marchés, les circuits courts ou les initiatives citoyennes. Cela a permis de réduire l'impact environnemental et de renforcer les liens sociaux.

Pour faire face aux effets du **changement climatique**, la commune a végétalisé les espaces publics, renforcé la canopée pour limiter les îlots de chaleur, et agit pour préserver la biodiversité. Les espèces exotiques envahissantes sont surveillées.

Ces transformations ont été rendues possibles grâce à l'implication active de l'ensemble des actrices et acteurs du territoire : les citoyen·nes, les associations, les agricultrices et agriculteurs, les entreprises et l'administration. Ensemble, ils et elles ont construit une commune plus résiliente, équitable et tournée vers l'avenir.

Contexte

1. Politique climatique cantonale

En 2020, le Conseil d'État vaudois s'est doté à travers son premier Plan climat d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : 50 à 60 % de réduction des émissions territoriales d'ici 2030 par rapport à 1990, et la neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050 au plus tard.

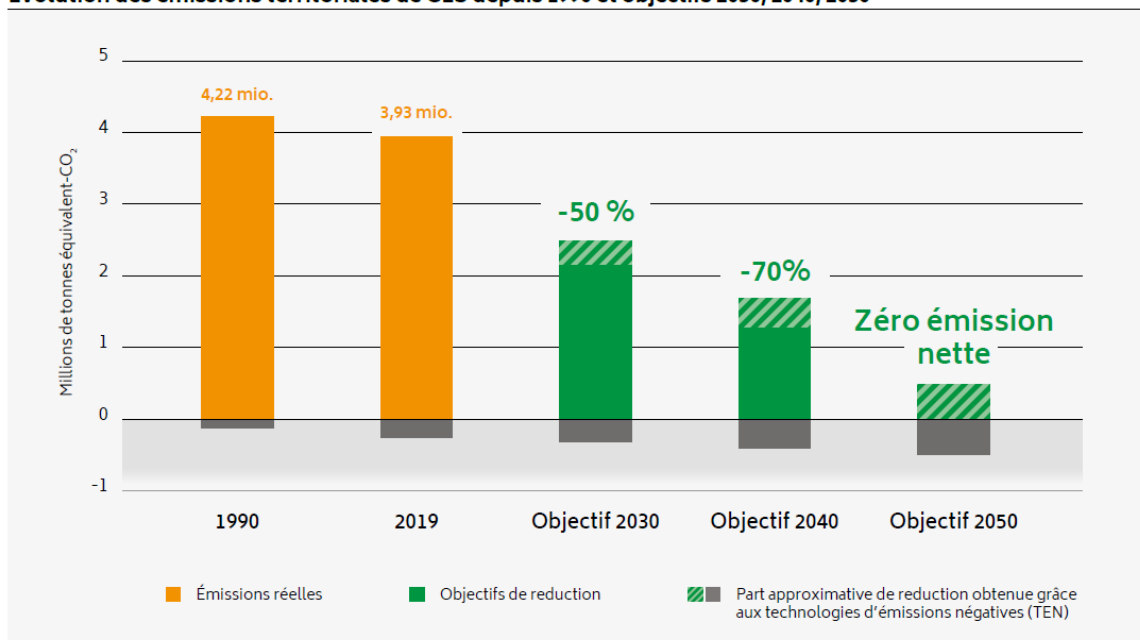
Depuis les votations de juin 2023, l'objectif de zéro émission nette en 2050 est ancré dans la loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCI) et dans la Constitution vaudoise. La LCI pose par ailleurs les trajectoires et valeurs indicatives sectorielles pour le territoire national, alors que la Constitution vaudoise exige que le Canton et les communes se dotent de plans d'actions et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040. Avec l'adoption du Plan climat vaudois 2024, les objectifs de réduction, conformément aux exigences légales précitées, ont été précisés.

Trois échéances temporelles sont à distinguer, avec les objectifs de réduction suivants :

- 2030 : 50 % de réduction des émissions territoriales par rapport à 1990 ;
- 2040 : 70 % de réduction des émissions territoriales par rapport à 1990 ;
- 2050 : Zéro émission nette.

La figure ci-après résume l'évolution des émissions de GES territoriales entre 1990 et 2019 pour le Canton, et récapitule les objectifs à atteindre pour 2030, 2040 et 2050.

Évolution des émissions territoriales de GES depuis 1990 et objectifs 2030, 2040, 2050



Source : Propre illustration. Les émissions correspondent à la partie verte. La partie hachurée correspond à la part d'émissions neutralisées par les technologies d'émissions négatives (TEN).

Figure 1 : Evolutions des émissions territoriales de GES

Dans notre canton, les changements climatiques modifient autant les écosystèmes naturels (sols, marais, forêts, lacs et cours d'eau, régions de montagne) qu'ils impactent notre santé, notre cadre de vie et notre économie (agriculture, tourisme, infrastructures, etc.). Leurs impacts sont déjà observables sur notre territoire et se traduisent de manière différenciée dans les différentes régions climatiques du canton, ainsi que l'illustre la carte à la page suivante.

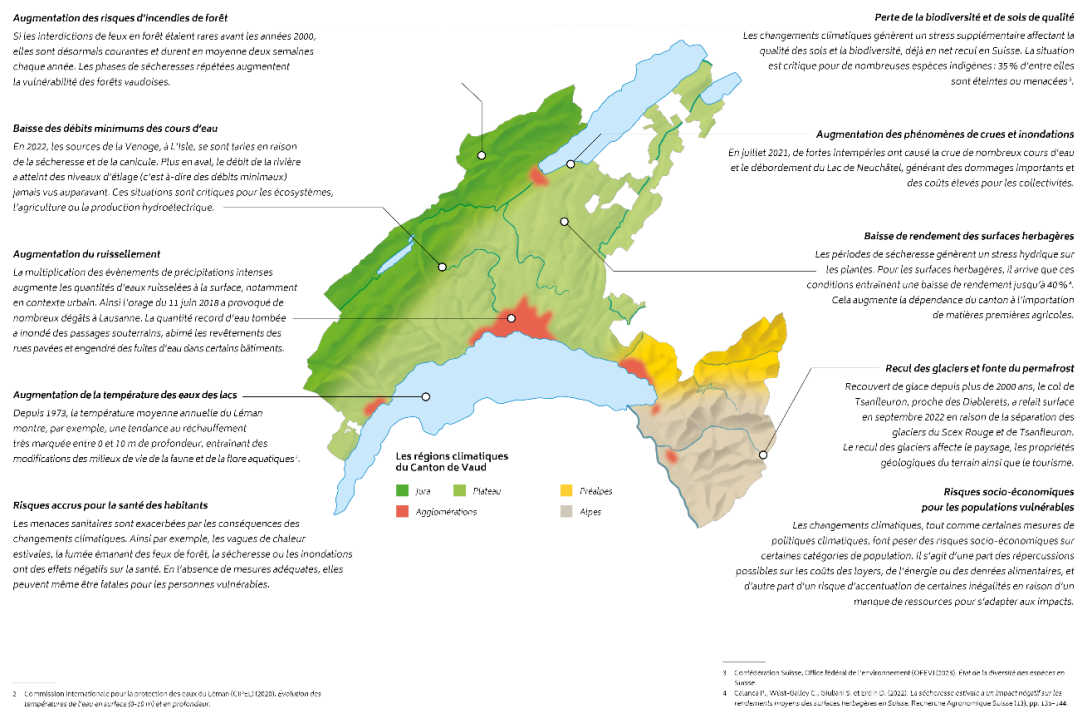


Figure 2 : Les différentes régions climatiques du canton et leurs impacts observés

Pour atténuer ces impacts, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie, etc.) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités.

L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

La commune en bref

1. La commune en bref

La commune de Vich (Figure 3) est située à l'est du district de Nyon. Son territoire, étroit mais étendu sur environ 5 km de long, fait qu'elle partage des frontières avec de nombreuses communes : Le Muids, Begnins, Gland, Prangins, Duillier, Coinsins et Genolier.

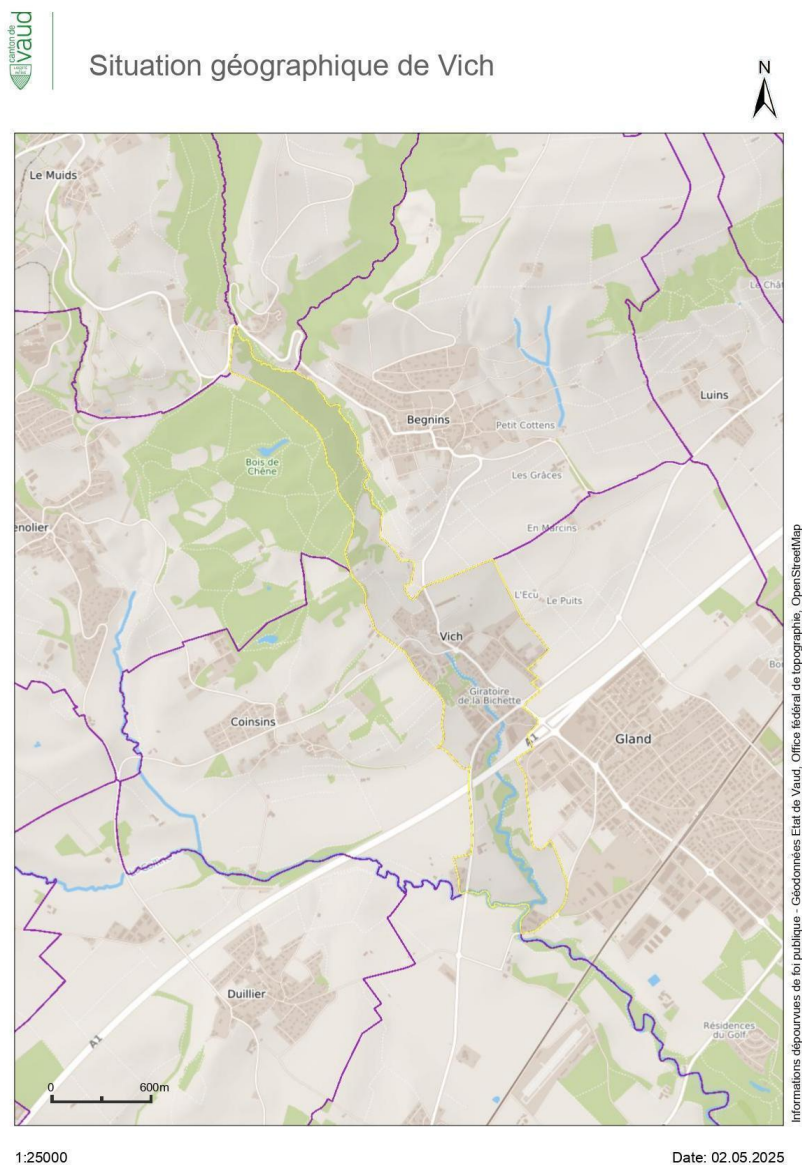


Figure 3 : Situation géographique de Vich

La commune recense 1'179 habitant-e-s en fin 2024. La figure 4 présente la structure de la population résidente.

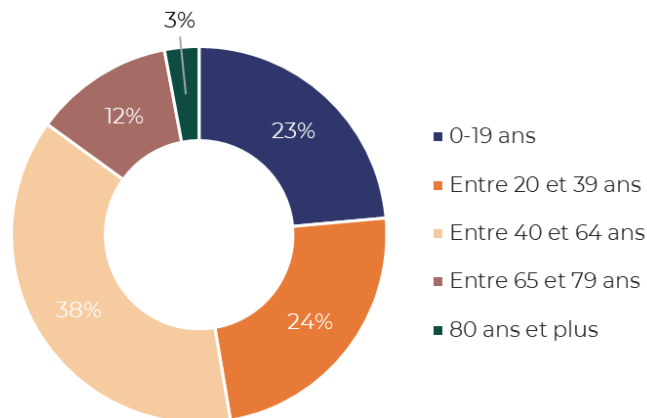


Figure 4 : Situation démographique de Vich

Le territoire communal s'étend sur **152 hectares**. Il se compose principalement d'un village relativement étendu, entouré de plusieurs exploitations agricoles comprenant des champs, vergers et vignes. Le relief de la commune est peu marqué, avec une altitude variante entre 408 et 583 mètres, ce qui confère à Vich un climat globalement stable tout au long de l'année. La **Serine** traverse la commune du nord au sud.

Le centre du village comprend une église romane ainsi que quelques commerces de proximité. Les zones résidentielles se concentrent dans la partie centrale du territoire. Plus en aval, en direction de l'autoroute, se trouvent deux écoles (une publique et une privée), un centre commercial et un garage automobile, tandis que les secteurs nord et sud sont majoritairement occupés par des surfaces agricoles et forestières. La Figure 5 présente la répartition de l'utilisation du sol.

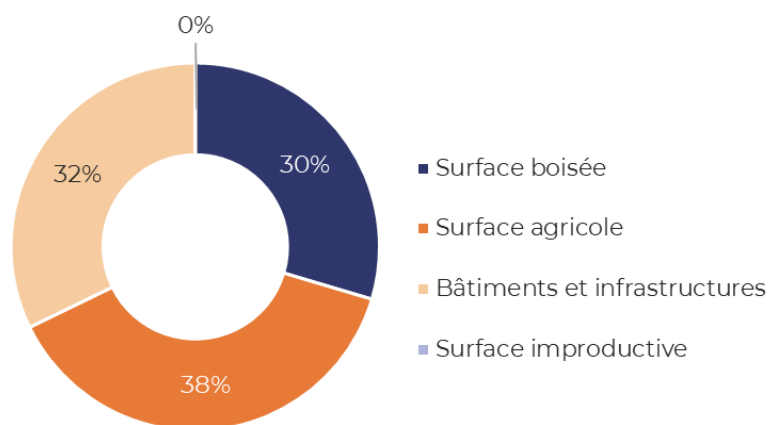


Figure 5 : Répartition de l'utilisation du sol à Vich

Une autre spécificité de Vich est sa forte **proportion d'emplois** dans le secteur tertiaire. On y recense plus de 456 équivalents temps plein (ETP), dont 329 dans les services. Le tissu économique local est composé de commerces de gros et de détail, d'entreprises de construction et d'artisanat, de garages automobiles, ainsi que d'activités liées à l'immobilier, aux médias, à l'art, à la restauration, à l'hôtellerie, au sport, à la santé et à la beauté.

2.1. Collaboration et associations intercommunales

La commune de Vich est membre de plusieurs associations. Dans le cadre de cet état des lieux énergie et climat, il s'agit de mentionner particulièrement les suivantes :

- **AGFORS** : Groupement forestier de la Serine composé de 15 Communes, dont le but est de créer un centre de compétences pour les activités forestières.
- **AISE** : Association intercommunale Scolaire de l'Esplanade qui regroupe 10 villages.
- **RAT** : Réseau d'accueil des Toblerones.
- **APEC** : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte composée de 21 communes, dont le but est de préserver les rivières et le lac.
- **ADCV** : Association des communes vaudoises.
- **Région Nyon** : Association de 41 communes du district de Nyon

Des actions peuvent être entreprises en partenariat et avec ces associations ainsi qu'avec les communes limitrophes afin d'en renforcer les effets et de mutualiser les ressources financières et humaines.

2. Démarches existantes

La commune de Vich a déjà mené des projets durables avant de formaliser son engagement dans le présent document. En matière d'énergie, de biodiversité et de climat, la commune a notamment déjà réalisé les actions qui sont présentées ici par domaines du PECC (transversale, réduction, adaptation) :

Thème	Actions réalisées	Année / statut
Stratégie planification	<i>Une analyse en lien avec les dangers naturels, notamment autour du cours d'eau de la Serine, a été réalisée. Trois secteurs ont par ailleurs fait l'objet de mesures de renaturation.</i>	2015 - 2019
Transversal	<i>Création d'un fonds utilisant le 50% de la taxe communale pour l'usage du sol afin de soutenir des initiatives privées dans les domaines de l'efficacité énergétique (PAC, panneaux photovoltaïques, etc.), du développement durable (transports publics, mobilité douce) et de la biodiversité (haies, biotopes, etc.)</i>	2020
	<i>Organisation de la journée Coup de Balai</i>	Dès 2021
	<i>Collecte des biodéchets mise en place</i>	2024
Energie & mobilité	<i>Remplacement d'une grande partie des candélabres et passage au LED sur tous les luminaires</i>	2020-2021
	<i>Réduction de l'intensité de l'éclairage en cours de nuit et extinction totale dans certains quartiers</i>	Dès 2021
	<i>Mise en place d'une zone 30km/h la nuit sur la route de Gland</i>	2022
	<i>Adhésion de la commune au programme Vélo en libre service.</i>	2022

	<i>Rénovation de l'administration communale en cours, avec installation de panneaux photovoltaïques</i>	2024
Adaptation aux changements climatiques	<i>Suppression des produits phytosanitaires pour les surfaces communales</i>	Dès 2012
	<i>Charte des talus de route</i>	2018
	<i>Rénovation des routes et amélioration de la couche de roulement par la pose d'un revêtement phono absorbant</i>	2018-2019
	<i>Végétalisation du toit du bâtiment communal situé au Forum des Pralies</i>	2019
	<i>Arrachage d'espèces exotiques envahissantes chaque année</i>	Information annuelle aux citoyens.
	<i>Formation des employés communaux sur les espèces exotiques envahissantes</i>	2023
	<i>Création de trois gouilles à Merens en faveur du Sonneur à ventre jaune</i>	2021
	<i>Panneaux didactiques le long de la route des Montagnards pour le Bois de Chêne.</i>	2022
	<i>Gestion durable des forêts communales au travers de l'AGFORS</i>	2022
	<i>Inventaire des arbres remarquables</i>	2024
	<i>La Région de Nyon, à laquelle la commune de Vich est rattachée, proposait une subvention exceptionnelle de CHF 45.- pour le remplacement de laurèlles</i>	2024

Figure 6 : Les démarches existantes à Vich

Enjeux climatiques de la commune de Vich

Les enjeux climatiques de la Commune font référence aux enjeux liés à la réduction des gaz à effet de serre, ainsi qu'aux principaux défis concernant l'adaptation pour répondre aux effets du changement climatique.

1. Enjeux de réduction

Pour la commune de Vich, il s'agit de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour répondre aux objectifs précités. Afin de saisir les enjeux sur le territoire, le profil climatique de la commune a été réalisé en 2025 sur la base des outils fournis par le Canton (détails en annexe 1).

Ce bilan correspond aux émissions de gaz à effet de serre totales du territoire de Vich. La Figure 7 présente la catégorie de ce bilan et la répartition des émissions.

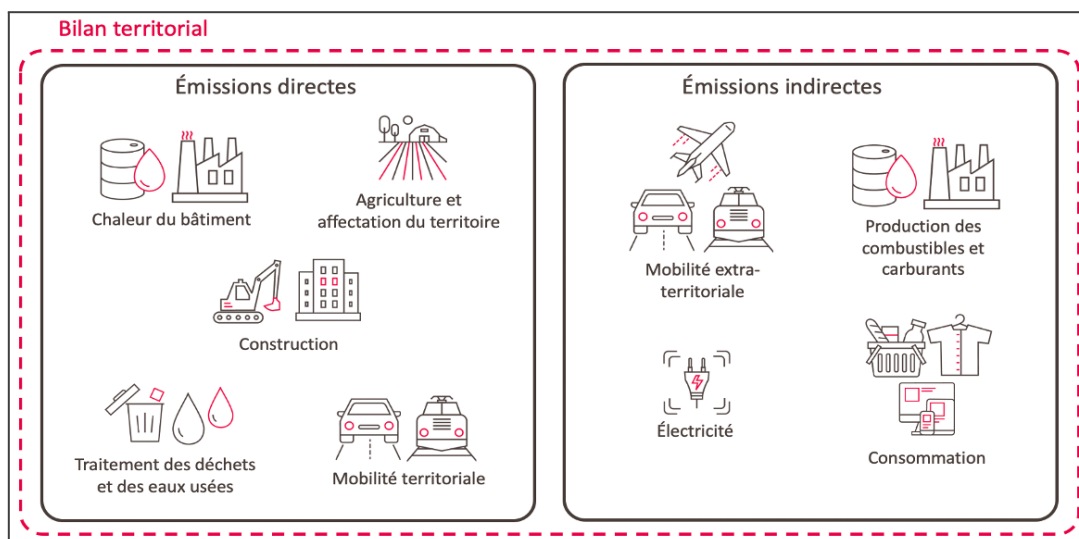


Figure 7 : Résumé du contenu d'un bilan territorial (Source : Quantis)

1.1. Résultats du territoire communal

Le total des émissions territoriales s'établit à 16'500 tonnes d'équivalent CO₂ [t CO₂eq]. Il intègre les émissions directes (3'300 t CO₂eq) et les émissions indirectes (13'200 t CO₂eq).

Les émissions du territoire de Vich sont réparties en plusieurs catégories (Figure 8) :

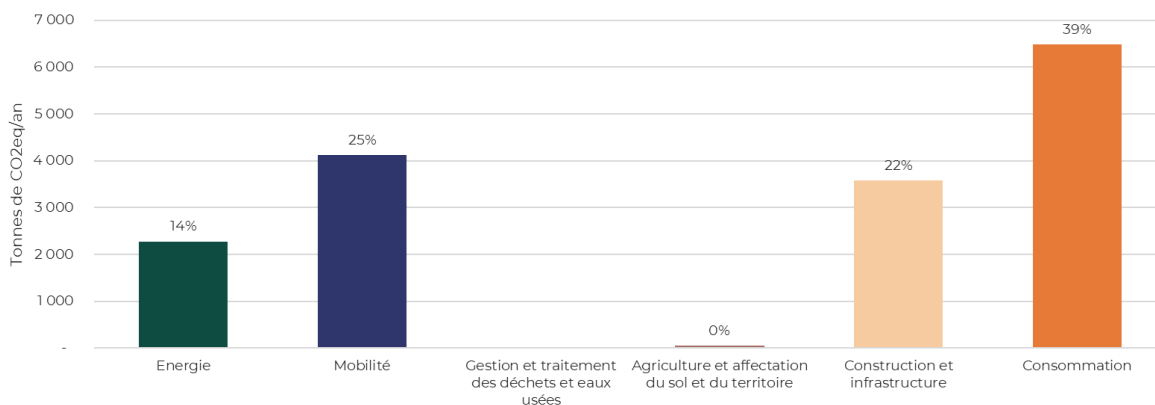


Figure 8 : Catégorie d'émissions sur le territoire de Vich (Source : Quantis)

Les émissions totales de Vich sont évaluées à 14 tonnes CO₂eq par habitant-e et par an¹.

Cette valeur, présentée à la Figure 9, permet une comparaison entre la commune et la moyenne d'émission nationale. Le graphique expose également les objectifs de réduction tels qu'identifiés par la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris.

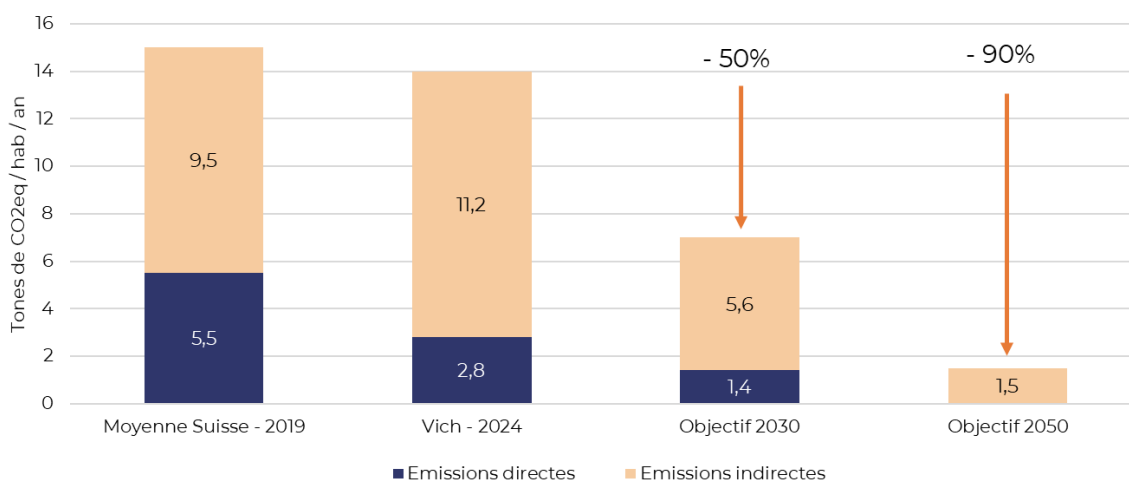


Figure 9 : Objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris

Ainsi, les émissions totales des habitant-es de Vich sont inférieures à la moyenne suisse qui est de **15 tonnes CO₂eq** par habitant-e et par an. Et 80 % des émissions de GES de la Commune sont des émissions extraterritoriales/indirectes sur lesquelles les leviers d'actions sont plus difficiles à mettre en œuvre. La sensibilisation des citoyen-nés est nécessaire pour permettre une forte réduction des émissions de GES par habitant-es afin d'atteindre les objectifs fixés.

Les parties A à C ci-dessous se concentrent sur les différentes catégories les plus émettrices – énergie, mobilité, consommation – afin de comprendre quels sont les facteurs qui influencent le plus le résultat de la commune. Les détails des autres catégories – déchets, affectation du sol, construction – peuvent être retrouvés en Annexe 1.

¹ Cette valeur ne signifie pas que les habitant-es de Vich sont exclusivement responsables de ces émissions. En effet, une partie des émissions sont par exemple générées par l'industrie d'exportation présente sur le territoire, l'agriculture ou encore par les déplacements de pendulaires externes.

A. Energie

La contribution de **l'énergie** inclut la chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) et l'électricité consommée (hors chaleur). **L'énergie correspond à 14% des émissions totales.** Les données de consommation des différents types de combustibles ont été fournies par la Direction de l'Energie du Canton de Vaud (DIREN).

La consommation totale d'énergie sur le territoire communal est de 10 GWh. Les émissions de GES liés sont de 2'300 tCO₂eq.

La Figure 10 présente la consommation et les émissions des différents agents énergétiques de la commune toutes catégories confondues (chauffage, eau chaude sanitaire et électricité)².

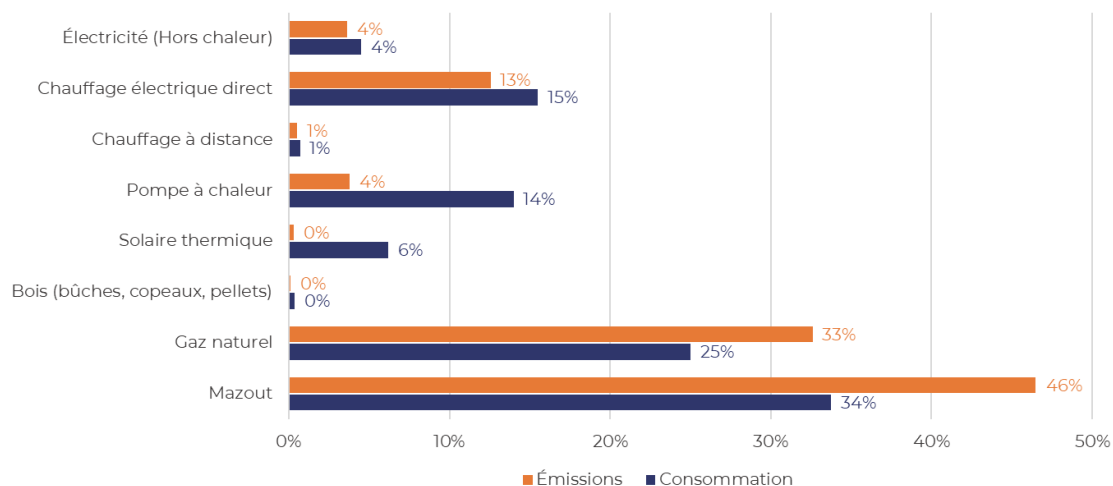


Figure 10 : Énergie : Consommation et émission par agent énergétique en %

Il en ressort les points suivants :

- Le **mazout** représente **34% de la consommation totale d'énergie de la commune par an et 46% des émissions de GES de la catégorie énergie** ;
- En deuxième position vient le gaz naturel qui correspond à 33% des émissions de CO₂eq.
- En troisième place vient le *chauffage électrique direct* qui correspond à 13% des émissions de CO₂eq. Cet agent est interdit depuis 2022 dans le Canton de Vaud ;
- Les autres agents énergétiques – *solaire thermique* et *pompes à chaleur* – sont plus efficaces et renouvelables. Ils ont également un faible effet sur les émissions de GES. Ensemble, ils représentent 4% des émissions pour 20% de la consommation.

B. Mobilité

Les données du micro-recensement cantonal de la mobilité de 2015 ont été utilisées afin d'estimer les impacts de la mobilité des habitant-es de Vich³. Les déplacements comptabilisés sont ceux dédiés aux loisirs et au travail⁴. Selon le découpage de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud, Vich est catégorisée comme « commune périurbaine ».

² Afin de mieux comprendre les impacts liés à l'énergie, l'annexe 1 illustre la quantité de GES émis en fonction des différents agents énergétiques utilisés pour la production de chaleur en MWh.

³ L'évaluation devait avoir lieu en 2020 mais a été repoussée à cause du COVID19. Ainsi, l'année 2015 est la plus récente pour laquelle des données ont été récoltées.

⁴ Afin de mieux comprendre les résultats liés à la mobilité, l'annexe 1 illustre la quantité de GES émis en fonction des différents moyens de transport pour une distance parcourue en Suisse (5 km et 100 km) ainsi qu'à l'étranger (500 km).

A Vich, ce sont plus de 25 millions de kilomètres qui sont parcourus annuellement par les habitant-es, les employé-es et les pendulaires. Les émissions de GES liés sont de 4'100 tCO₂eq.

Le graphique (Figure 11) résume les émissions de gaz à effet de serre par mode de transport, il met en évidence l'impact de la voiture et de l'avion.

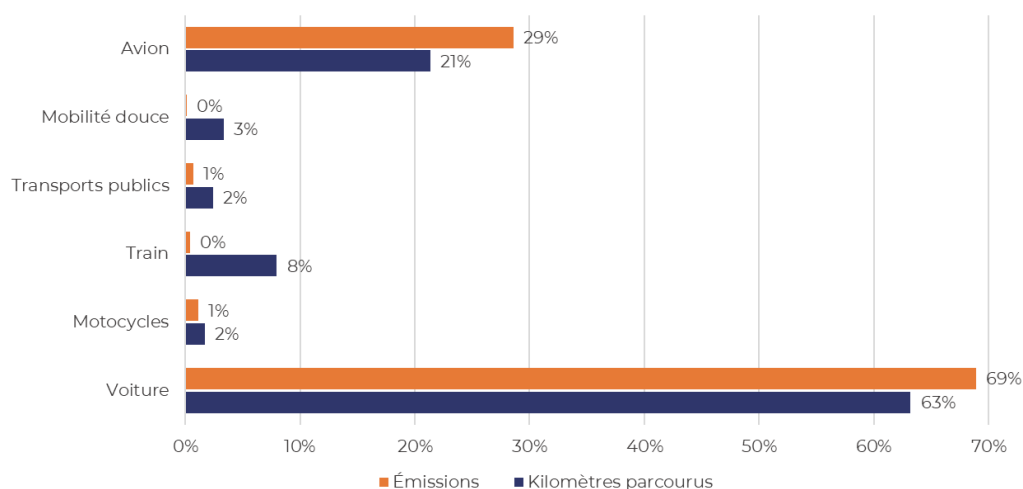


Figure 11 : Mobilité : Émissions de GES et distance parcourue par mode de transport - Vich

Il en ressort les points suivants :

- Les émissions de cette catégorie sont dominées par les transports individuels motorisés (TIM) : **La voiture produit 69 % des émissions de GES liés à la mobilité pour Vich.** Elle domine également le nombre de kilomètres parcourus par année (~63 % pour 16 millions de km) ;
- Le transport aérien représente 29% des émissions de GES liées à la mobilité. ;
- Avec 2 millions de kilomètres parcourus annuellement (8 % des déplacements), **le train arrive en troisième position en termes de distance. Mais sa contribution aux émissions de GES de la mobilité est très faible (<1 %)** grâce à un facteur d'émission par kilomètre très favorable par rapport aux autres moyens de transports.

C. Consommation de biens et de services

Les données des émissions de **consommation des biens et des services** proviennent de moyennes nationales produites par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et sont déclinées pour la commune de Vich. L'entièreté des émissions est indirecte puisque ces biens sont produits hors des frontières communales (voire nationales dû aux importations).

Les habitudes de consommation et les modes de production sont responsables d'une grande quantité d'émissions de GES. **Elles représentent 39 % des émissions, soit 6'500 tonnes par habitant-e, ce qui en fait la catégorie la plus importante du bilan carbone.** La Figure 12 détaille la répartition des émissions de GES par types de consommation. Avec plus de 38 % des émissions dans cette catégorie, **l'alimentation a le plus d'impact.** Les données utilisées proviennent de la confédération et sont estimées à une moyenne par habitant-e et ne reflètent pas strictement les habitudes de consommation des citoyen-nes de la commune. Toutefois, ce sont des données qui, à l'échelle de la Suisse, permettent d'avoir une bonne estimation des habitudes de consommation. Ainsi, il est important d'essayer de réduire l'impact de cette catégorie même s'il sera difficile de quantifier la réduction des impacts sans une étude plus approfondie sur les habitudes de la population de la commune.

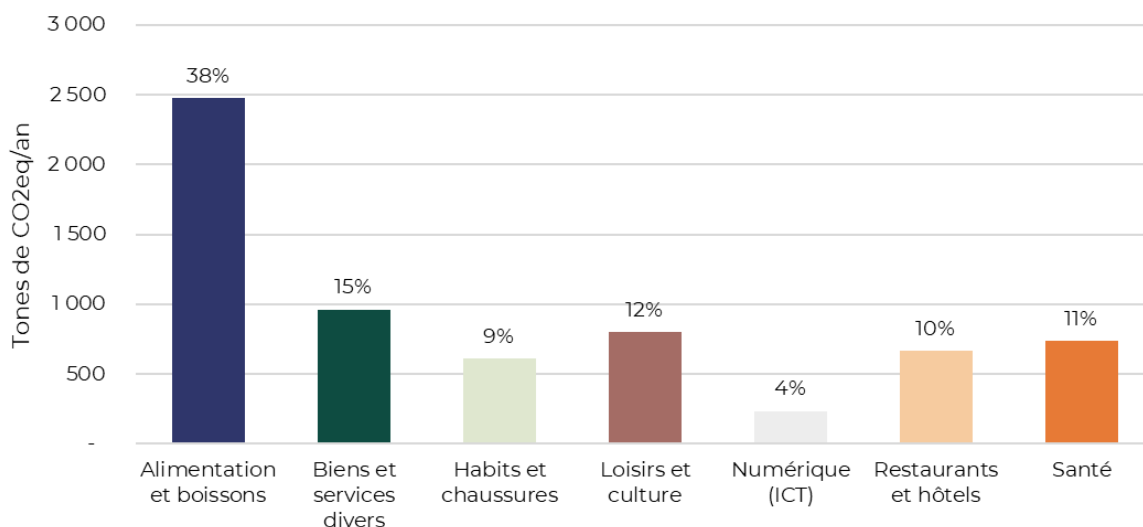


Figure 12 : Consommation : Émissions de GES par types de consommation

1.2. Résultats de l'administration

Ce bilan correspond aux émissions liées aux activités de l'administration communale. Les pouvoirs publics ont un contrôle élevé sur ces émissions. La Figure 13 présente le cadre de ces bilans, ce qui est contenu dans chaque catégorie et la répartition des émissions directes/indirectes.

Bilan de l'administration communale

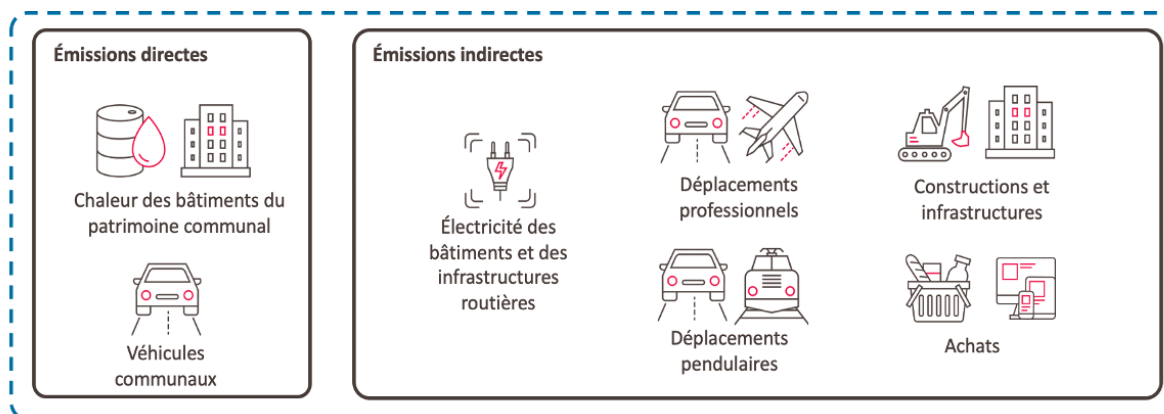


Figure 13 : Résumé du contenu d'un bilan d'une administration communale (Source : Quantis)

Le total des émissions de l'administration est de 202 t CO₂eq. Il se divise en émissions directes (29 t CO₂e) et émissions indirectes (173 t CO₂e). Ce bilan représente environ 1 % des émissions totales de Vich. Les émissions de l'administration sont réparties en plusieurs catégories (Figure 14) :

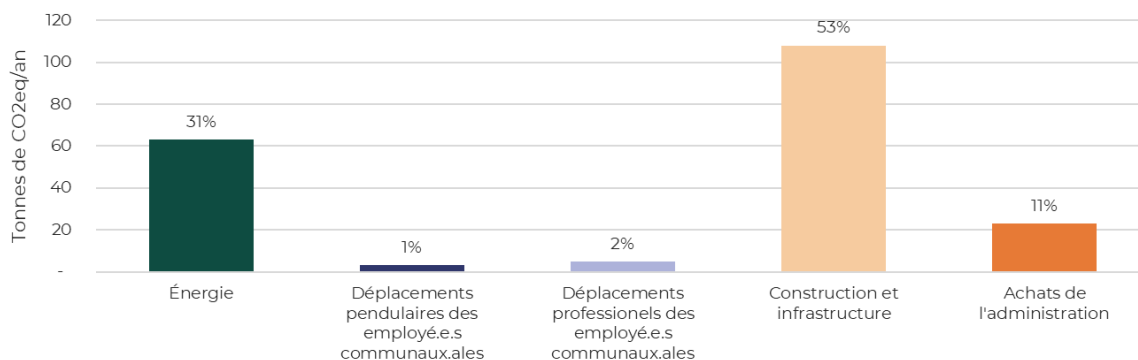


Figure 14 : Total des émissions de GES de l'administration par catégorie

L'administration ayant une plus grande marge de manœuvre sur ces émissions que sur celles du territoire, toutes les catégories sont détaillées dans les sections A à D suivantes.

A. Constructions et infrastructures

La catégorie Constructions et infrastructures est le poste principal émetteur de GES de l'administration de Vich. Elle comprend l'investissement pour les routes, les bâtiments et logements appartenant à la commune et tous les autres travaux de génie civil. Elle est responsable de 53% des émissions. Le Tableau 1 décrit la répartition des émissions en fonction des types de constructions.

Tableau 1 : Construction : Émissions de GES et pourcentage par types de constructions et d'infrastructures

Constructions et infrastructures	Gaz à effet de serre (Tonnes de CO2e)	Pourcentage des émissions totales
Routes	42	20%
Autres travaux de génie civil	0	0
Bâtiments	66	33%
Total	108	53%

B. Énergie

La consommation d'énergie est la deuxième catégorie émettrice de GES de l'administration de Vich (31%). La catégorie énergie est séparée en plusieurs postes d'émissions : le patrimoine communal (administration, équipements collectifs, écoles, terrains de sport, etc.), le patrimoine financier (logements, biens de rendement) et l'éclairage public. C'est le patrimoine communal qui consomme le plus d'énergie. Le Tableau 2 détaille les émissions de chaque poste de la catégorie d'énergie :

Tableau 2 : Énergie : Répartition des émissions par poste

Énergie	Émissions totales (tonnes de CO2eq)
Patrimoine communal	58
Patrimoine financier	2
Éclairage public	3
Total	63

Le graphique (Figure 15) résume les impacts en termes d'émissions de CO₂eq des agents énergétiques utilisés par l'administration.

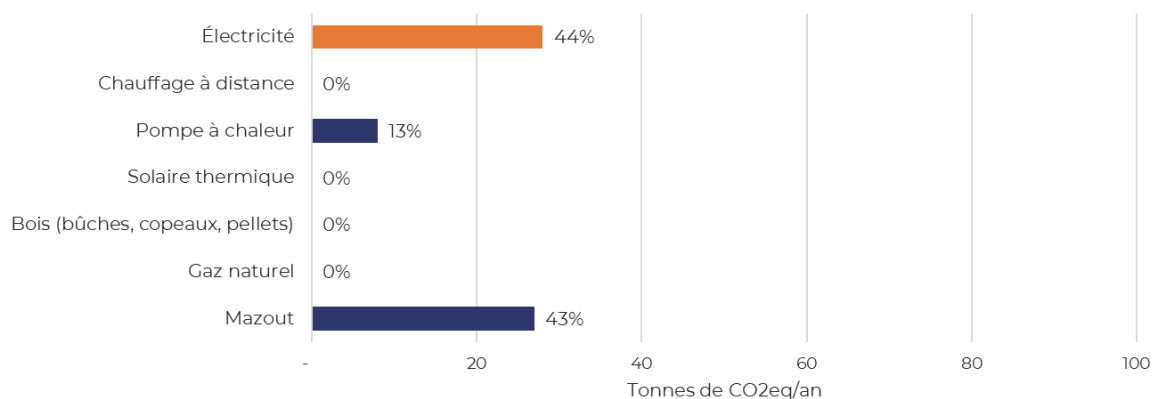


Figure 15 : Énergie : Émissions de GES par agent énergétique

Il en ressort que :

- Avec 156 MWh, **l'électricité** (hors chaleur) est responsable de 44% des émissions de la catégorie de l'énergie.
- Le **mazout** (énergie fossile) représente 43% des émissions de GES de la catégorie énergie de l'administration, en produisant 88 MWh.
- Les **pompes à chaleur** – plus efficaces et renouvelables – représentent 13% des émissions pour **38% de la consommation**.

C. Achats de l'administration

Les **achats de l'administration** représentent seulement 11% des émissions et regroupent plusieurs postes de dépense :

- Avec environ 8% des émissions, cette catégorie est principalement impactée par les achats de véhicules.
- L'alimentation représente plus de 2%. On entend ici, les repas servis et subventionnés par la commune. Le pourcentage de repas végétariens servis est de 0%. Or dans un repas, c'est principalement la viande ou le poisson qui a un impact fort en termes d'émissions de GES.
- Le reste des émissions provient du *parc informatique* de l'administration et des achats de matériels de bureau et consommables.

D. Mobilité

La mobilité des employés de la commune de Vich (déplacements professionnels et pendulaires) représente 4% des émissions totales de l'administration. Ce sont les déplacements effectués par les véhicules utilitaires (voirie) qui dominent cette catégorie.

2. Enjeux d'adaptation

Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire vaudois ont été documentés par région sur la base d'une analyse de Météosuisse. La commune de Vich appartient à la zone géographique du Plateau.⁵ Les enjeux d'adaptation sont similaires à ceux des autres communes de cette région : *“Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur le Plateau d'ici 2060 se caractérisent par une hausse des températures et du nombre de journées tropicales, ainsi qu'une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations.”*

La Figure 16 résume les principaux impacts du changement climatique sur ce périmètre.

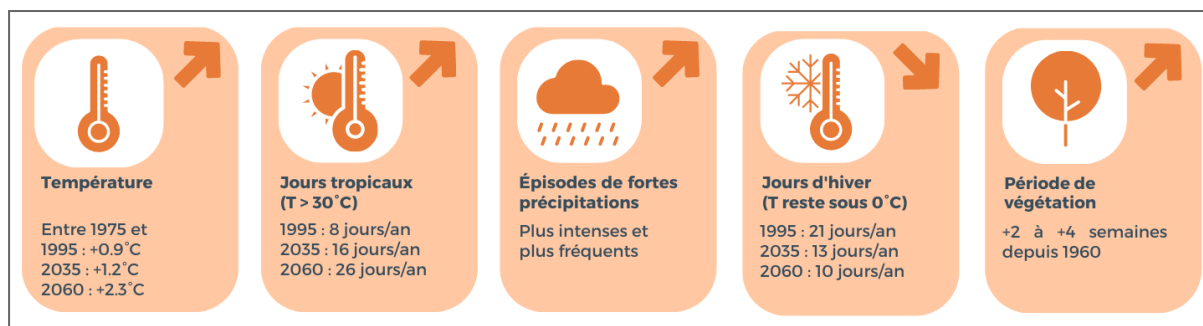


Figure 16 : Principaux impacts du changement climatique attendus sur le Plateau vaudois

Les répercussions attendues sont principalement un accroissement des risques dans différents domaines : l'agriculture, la biodiversité, la santé, les infrastructures ou les dangers naturels. Ils pourront également avoir des effets secondaires sur l'économie. Le tableau 3 présente les principaux impacts du changement climatique sur le territoire de Vich, en mettant en évidence les risques identifiés et les enjeux associés.

Tableau 3 : Enjeux d'adaptation

Risques	Problématiques
Risques liés à l'accentuation des fortes chaleurs	1. Accentuation des températures extrêmes en Suisse avec vagues de chaleur plus fréquentes et intenses. 2. Formation accrue d'îlots de chaleur, notamment en milieu urbain. 3. Impacts sur la santé humaine, avec une hausse des cas de déshydratation, coups de chaleur, malaises cardio-vasculaires, en particulier chez les personnes âgées et les enfants.
Risques liés à la modification du cycle de l'eau	1. Augmentation de l'intensité et fréquence des précipitations. 2. Pénuries d'eau et épisodes de sécheresse. 3. Risque prioritaire de baisse des rendements agricoles et viticoles sur le Plateau. 4. Augmentation des risques de crues, d'inondations, de ruissellement et des tempêtes, avec dégâts potentiels sur bâtiments, réseaux et sols agricoles. 5. Diminution des précipitations estivales et augmentation des précipitations hivernales.

⁵ Evolutions climatiques en cours et attendues, et impacts sur le Plateau (PECC) : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-adaptation-Plateau-v3.pdf

Risques pour la biodiversité et les milieux naturels	1. Augmentation de la pression sur les écosystèmes, les espèces animales et végétales. 2. Destruction des habitats et dégradation des milieux naturels et des espaces verts liée au changement climatique et à l'urbanisation. 3. Baisse de la pollinisation et détérioration d'autres prestations écosystémiques (ex : forêts protectrices ou espace de loisirs). 4. Propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques envahissantes aux dépens des espèces indigènes. 5. Développement d'allergies ou d'autres atteintes à la santé causées par des plantes exotiques.
--	---

Etat des lieux

1. Profil énergétique - enjeux de réduction

Le profil énergétique de la Commune de Vich a été réalisé en 2025 sur la base des données transmises par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie.

1. Consommation d'électricité

Le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pour la commune de Vich est la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC). La consommation d'électricité moyenne du territoire communal sur les années de références 2018 à 2022 est de **7'600 MWh**, dont 37% pour les ménages. Soit une consommation d'électricité par habitant-e de **6'400 kWh/an**.

Selon le profil climatique⁶, le nombre d'installations de panneaux photovoltaïques est en forte croissance. La production d'électricité photovoltaïque sur le territoire est passée de **126 MWh** en 2015 à **783 MWh** en 2024, avec une légère diminution entre 2023-2024. Elle permet de couvrir environ **10%** de la consommation électrique distribuée sur le territoire de la commune.

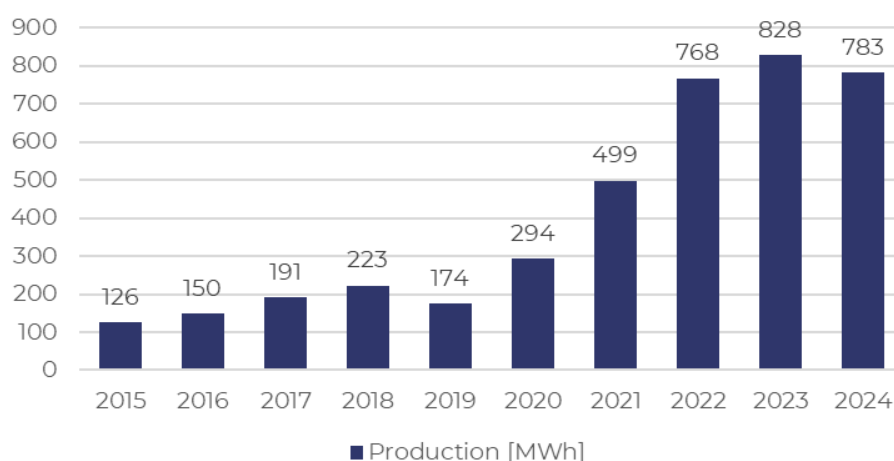


Figure 17 : Production d'électricité photovoltaïque sur le territoire de Vich

2. Consommation de chaleur

Les besoins de chaleur sur le territoire pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont de **10'400 MWh**, ce qui représente **8,82 MWh** par habitant-e. Ces besoins pourraient être réduits à **6'600 MWh** en effectuant l'assainissement énergétique de tous les bâtiments construits avant l'année 2000. Si ces bâtiments construits subissent des rénovations lourdes, les besoins de chaleur seront moins élevés. Cela correspond à un **potentiel de réduction de 37 % de l'énergie consommée** actuellement⁷. Connaître la répartition des agents énergétiques utilisés est nécessaire afin de prendre des mesures adaptées. La Figure 18 présente cette répartition.

⁶ Profil climatique vaudois des communes vaudoises : <https://stat-climat-va.ch/profil-climat/?nav=Electricite%C3%A9>

⁷ C'est un potentiel théorique qui ne tient pas compte des spécificités du parc bâti (ex : bâtiments protégés)

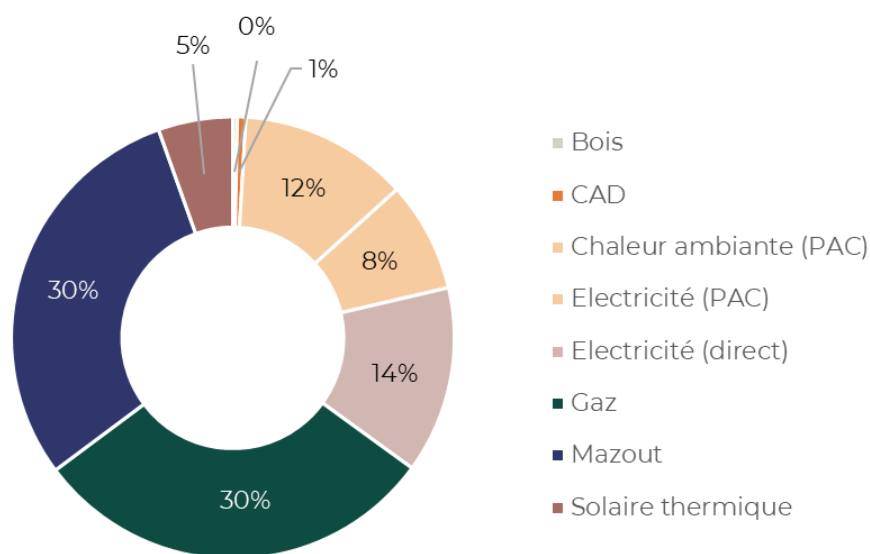


Figure 18 : Consommation d'énergie estimée pour le chauffage des bâtiments - Vich

Les répartitions et conclusions sont similaires à celles présentées dans le bilan carbone du territoire. En effet, le mazout et le gaz remplissent la majorité des consommations de chaleur (60%), suivi par le chauffage électrique direct (14%). Les énergies renouvelables et les pompes à chaleur représentent encore une minorité des consommations (26%).

3. Etat énergétique des bâtiments communaux

La commune dispose de 8 bâtiments communaux. Parmi ceux-ci, deux font actuellement l'objet d'une rénovation énergétique complète, et trois autres sont en phase de planification. Une analyse énergétique (CECB+) a déjà été réalisée pour sept d'entre eux.

Les résultats du CECB+ révèlent un potentiel d'amélioration significatif pour plusieurs bâtiments. Ceux classés en catégorie F ou G, tels que le bureau communal et la Maison du Tilleul sont justement en cours de rénovation.

Pour un aperçu détaillé de l'état actuel du parc bâti, un tableau récapitulatif est présenté en annexe 2 – liste des bâtiments communaux

Tableau 4 : Répartition des bâtiments par catégorie (%) (Source : DIREN 2024)

Bât. sans rénovation récente	Bât. neufs (2001+)	Bât. rénovés (partiellement) récemment
72 %	23 %	5 %

4. Potentiel des énergies renouvelables

L'usage d'énergies renouvelables locales est un moyen de réduire la dépendance du territoire à l'importation d'agents énergétiques fossiles (mazout, gaz) ainsi que de réduire les émissions de GES.

Pour Vich, les analyses montrent que le **solaire** (photovoltaïque et thermique) est la source d'énergie renouvelable la plus prometteuse. Le potentiel est élevé et permettrait de couvrir largement les besoins en électricité à l'échelle communale.

L'idée d'un **réseau thermique** (chauffage à distance) pourrait éventuellement être étudiée un jour pour la zone industrielle et le secteur de la Grande Rue. À ce stade, la commune n'a pas prévu de projet concret, et plusieurs éléments dont une étude de faisabilité devront être examinés avant toute décision.

Les **autres sources d'énergie** (géothermie, biomasse, éolien, petite hydraulique) ont été étudiées, mais présentent peu ou pas de potentiel exploitable à ce stade.

Le détail de ces analyses figure en annexe 3 (tableau 5).

2. Profil Biodiversité - enjeu d'adaptation

Les changements climatiques et la perte de la biodiversité sont interconnectés par des liens importants et des boucles de rétroaction. La progression rapide du changement climatique a des effets négatifs sur de nombreuses espèces et écosystèmes, or on sait pertinemment que des écosystèmes riches et diversifiés permettent d'augmenter la résilience des territoires face aux changements climatiques via une multitude de services écosystémiques.

L'enjeu de ce chapitre est donc de faire l'état des ressources naturelles présentes sur le territoire communal. Ceci permettra d'orienter les actions à entreprendre pour renforcer leur présence et ainsi améliorer la qualité de vie de la population et la résilience du territoire dans le contexte de changement climatique. Toutes les cartes sont disponibles en annexe 4.

Ce qui est analysé ici sur le territoire de Vich :

- **Les cartes climatiques** pour montrer les zones de stress thermique diurne et nocturne sur le territoire, en mettant en lumière les différences entre espaces bâtis, zones végétalisées et cours d'eau, ainsi que l'intensification attendue des phénomènes de chaleur dans le futur. Les cartes sont modélisées sur près de quarante années de mesure *MétéoSuisse* (1980 - 2022) et intègrent deux scénarios distincts : la situation actuelle et la situation future - projection 2060. Dans ces scénarios, les résultats de la modélisation présentent les conditions climatiques à deux moments spécifiques d'une journée d'été à 4h00 du matin et à 14h00.
- **La carte des températures** pour visualiser les zones dans lesquelles les températures sont supérieures à la moyenne et pourraient provoquer un effet d'îlot de chaleur. Elle présente les différences de températures du sol dans les communes en lien avec leur couverture végétale et l'activité photosynthétique.
- **La carte canopée** pour présenter l'état actuel de l'arborisation. La canopée est définie comme l'espace couvert par une végétation arborée de plus de 3 ou 6 m de hauteur. La hauteur de végétation est basée sur des images estivales traitées de manière uniforme sur l'ensemble du territoire national, en forêt et hors forêt.⁸
- **La carte synthétique des dangers naturels** pour synthétiser dans un seul document la situation de danger globale (multi-aléas) d'un secteur. Elle représente pour chaque polygone le degré de danger le plus élevé, en compilant l'ensemble des cartes des différents phénomènes naturels.
- **La carte des biotopes issue du réseau écologique cantonal (REC)** pour identifier les milieux naturels d'intérêt écologique : prairies sèches, haies, zones humides, forêts riches en biodiversité, etc. Elle permet de localiser les éléments du maillage écologique présents sur le territoire communal et leur état de connexion.

⁸ Notice technique Canopée dans l'espace bâti et température au sol dans les communes vaudoises : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/Nature_dans_l%E2%80%99espace_bati/2021_Note_technique_canopee_urbaine_web.pdf

2.1. Carte : Température physiologique équivalente (PET)

Cette carte présente la température ressentie en plein après-midi, à 14h00, en prenant en compte des conditions réelles - température, humidité, vent, rayonnement.

Sur le territoire, certaines zones bâties présentent des **valeurs supérieures à 41°C** (stress thermique extrême), tandis que les zones boisées ou proches des cours d'eau affichent des valeurs **autour de 24°C** (stress thermique faible).

Selon les projections pour **2060**, la température physiologique équivalente (PET) devrait augmenter de **2,5 à 3°C sur l'ensemble du territoire**. On observe une augmentation importante de l'étendue des espaces bâtis souffrant d'une température physiologique équivalente à **42°C** (stress thermique extrême.)

Il s'agit d'un indicateur clé pour identifier les zones les plus éprouvantes en journée, nécessitant des mesures d'atténuation de la chaleur comme la **plantation d'arbres, l'installation d'ombrières ou l'intégration de trames vertes ou bleues**.

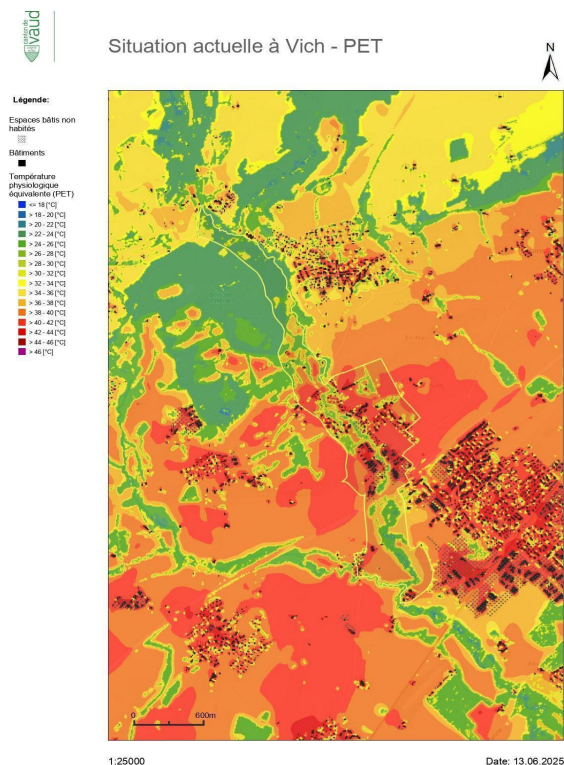


Figure 19 : Carte PET - situation actuelle à Vich

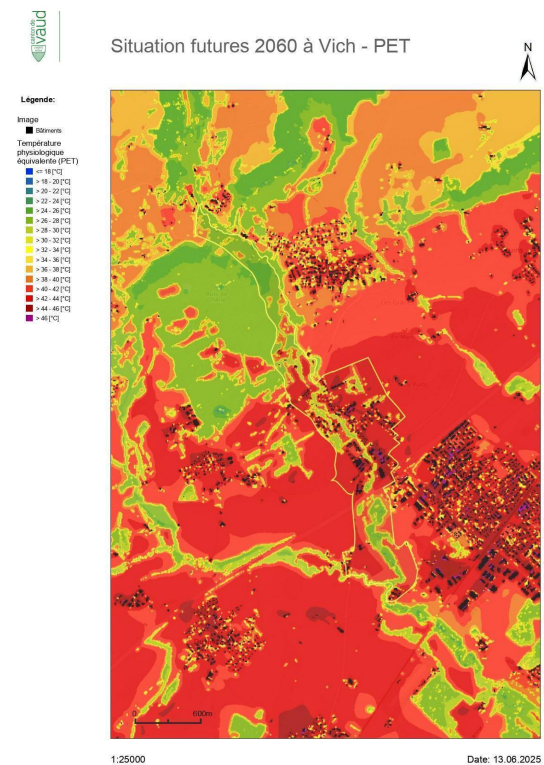


Figure 20 : Carte PET - situation future 2060 à Vich

2.2. Carte de la température nocturne

Cette carte présente la température en fin de nuit, à **4h00** du matin, moment où celle-ci est la plus basse et où le phénomène d'îlot de chaleur est le plus marqué. On remarque des différences importantes : les secteurs bâtis atteignent **19 à 20 °C**, tandis que les zones végétalisées ou ouvertes descendent à **13-15 °C**. Dès lors que la température reste supérieure à 20 °C, on parle de **nuit tropicale**. Les zones les plus concernées sont notamment **la zone industrielle** et le secteur du giratoire de la Bichette menant à la Grand-Rue. Les terres agricoles se refroidissent plus vite que les forêts durant la nuit.

Selon les projections pour **2060**, ces écarts se renforcent : l'étendue des zones urbaines exposées à **des températures nocturnes > 20 °C augmente significativement**, accentuant le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

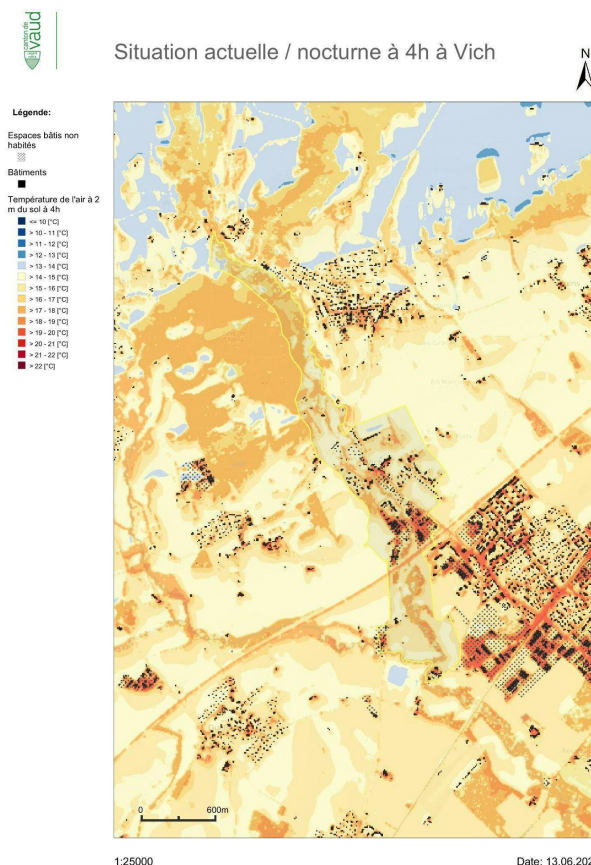


Figure 21 : Carte température nocturne - situation actuelle à Vich

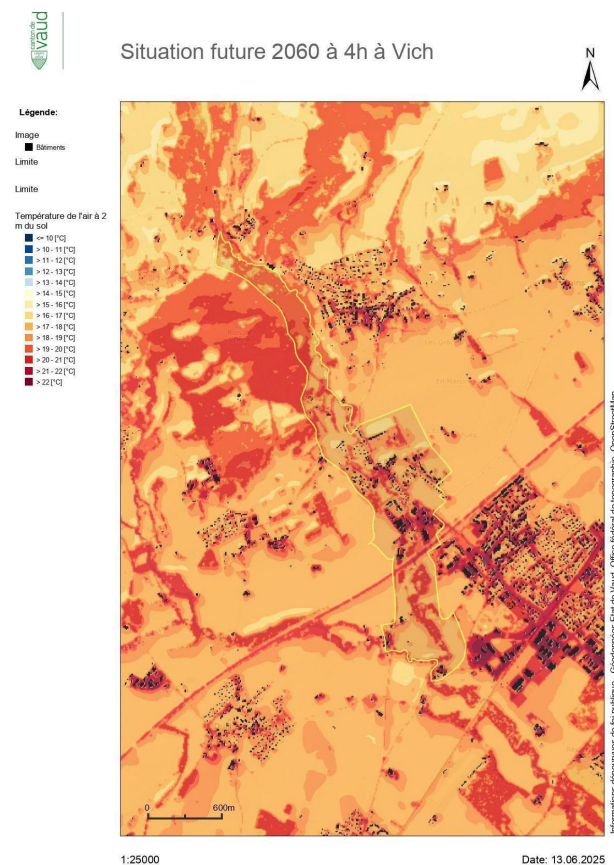


Figure 22 : Carte température nocturne - situation future à Vich

2.3. Carte des températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique

La Carte (Figure 23) permet de visualiser les zones dans lesquelles les températures sont supérieures à la moyenne et pourraient provoquer un effet **d'îlot de chaleur**.

La température du sol est notamment élevée dans les situations où aucune activité photosynthétique n'est présente au moment où l'image est prise (espaces urbains faiblement végétalisés, champs fraîchement labourés, escarpements rocheux, etc.). Il convient donc d'interpréter cette carte avec le prisme de l'occupation du sol.

Le centre du village, la zone industrielle et quelques zones agricoles sont concernés par un écart à la température moyenne élevé à très élevée et un potentiel effet d'îlot de chaleur.

La végétalisation des espaces construits et une gestion optimisée des espaces verts et des allées d'arbres permettent d'apporter de la **fraîcheur dans des périmètres bétonnés** que ce soit dans les préaux d'école ou sur la place du village, par exemple.

- Désimperméabiliser les espaces construits
- Plantation de haies ou d'arbres
- Encourager les privés / entreprises à agir (à travers un fonds pour végétaliser les toits commerciaux par exemple)

Commune de Vich - Températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique

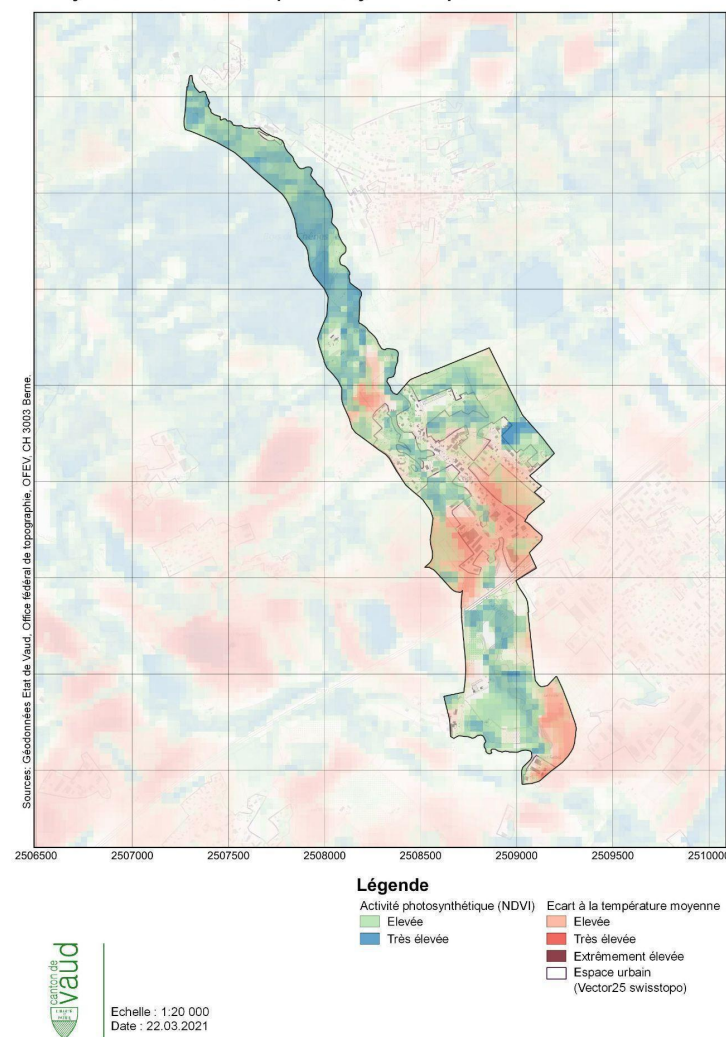


Figure 23 : Carte des températures - îlots de chaleur

2.4. Carte de la Canopée urbaine

Cette carte (Figure 24) peut être mise en relation avec la précédente. Elle présente l'état actuel de l'arborisation et permet d'identifier simplement les zones prioritaires pour une arborisation et la diminution de l'effet d'îlot de chaleur.

Ici, seul l'espace bâti est pris en compte, le résultat de 15,4 % de couverture est supérieur à celui du canton (13,6 %). Il y a également quelques grands arbres isolés.

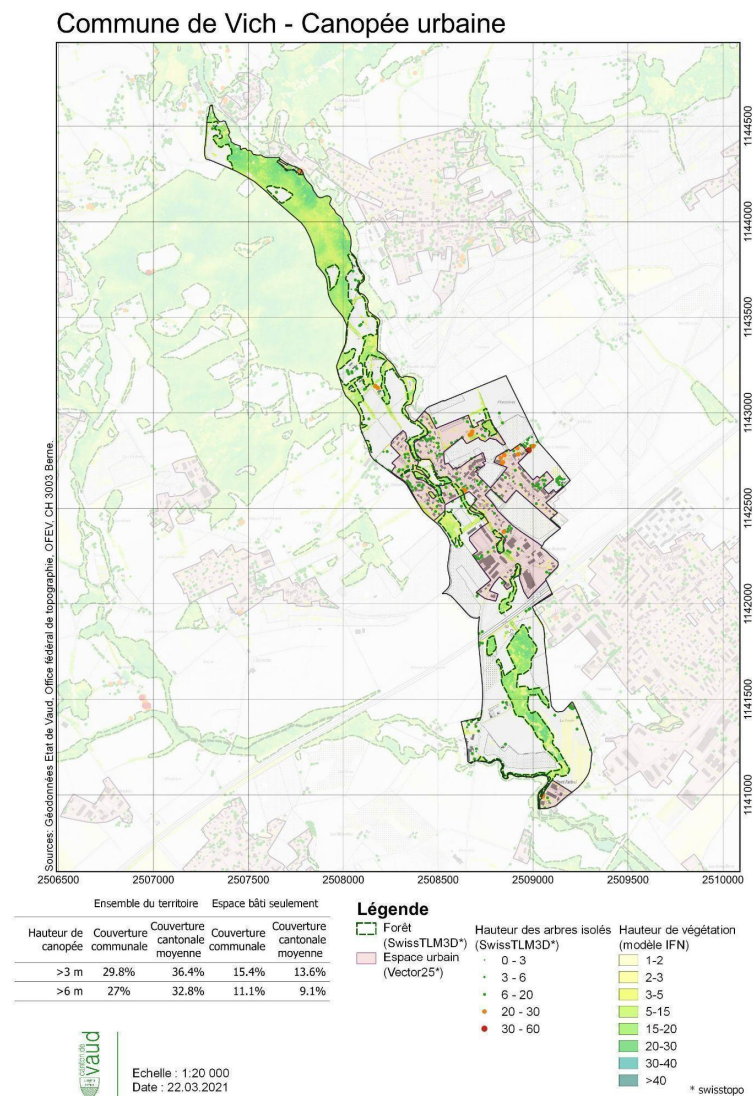


Figure 24 : Carte de la canopée urbaine

2.5. Carte des dangers naturels

Pour Vich, les zones exposées à des dangers naturels peuvent être visualisées sur la carte synthétique des dangers naturels du Canton de Vaud (Figure 25).

Celle-ci met en évidence **un risque d'inondation lié aux crues des cours d'eau** traversant la commune, avec des zones potentiellement touchées situées principalement en bordure de ces rivières. Aucun risque de glissement de terrain n'est relevé dans les périmètres étudiés.

S'agissant du ruissellement, cette carte n'offre qu'une lecture grossière à l'échelle communale. Aucun secteur ne semble a priori présenter de risque manifeste. Toutefois, une analyse plus détaillée pourrait être envisagée à l'occasion de futurs projets d'aménagement, notamment dans les zones imperméabilisées ou en pente douce.

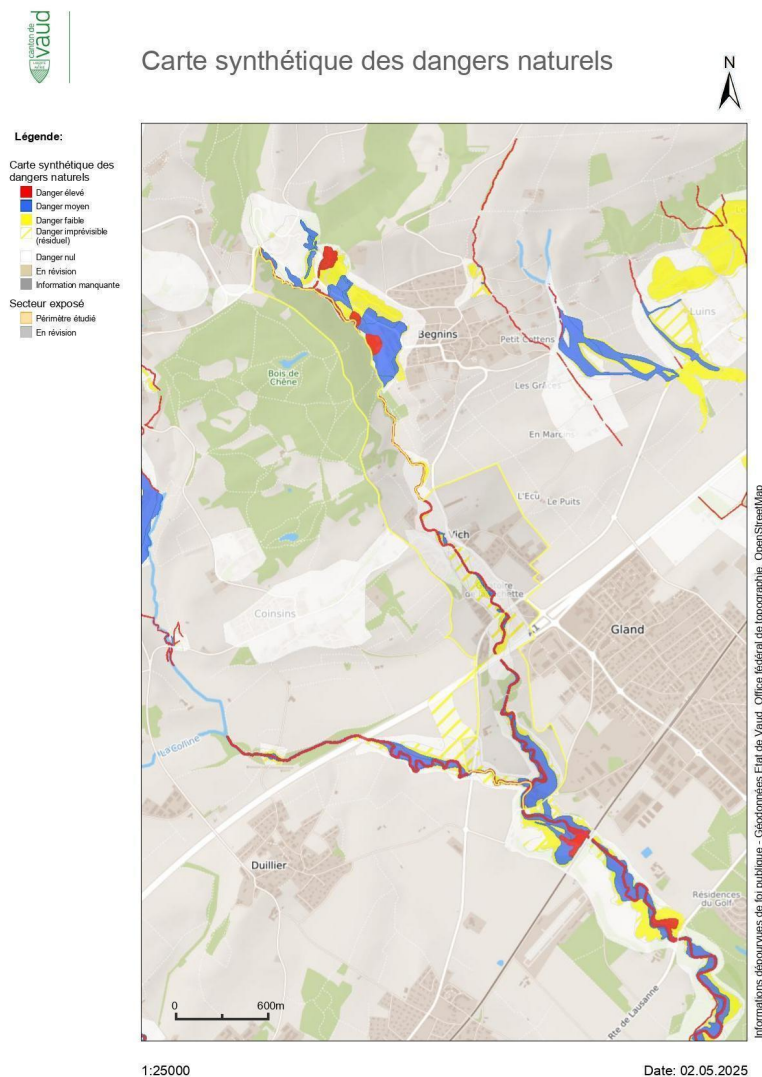


Figure 25 : Carte synthétique des dangers naturels

2.6. Carte du réseau écologique

Le réseau écologique cantonal (REC) recense les zones permettant à la biodiversité d'évoluer et met en évidence les éléments clés du réseau écologique. La carte (Figure 26) présente les différentes zones d'intérêt prioritaire/supérieur, celles à conserver et à renforcer.

Sur le territoire de Vich, plusieurs zones sont identifiées :

- **Un territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP)** au nord-ouest de la commune (Bois de Chênes), à conserver ;
- **Un territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP)** au sud de la commune, à renforcer ;
- **Un territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS)** le long de la rivière la Serine ;
- **Une liaison biologique terrestre d'importance suprarégionale** au nord-ouest, à renforcer.

La Serine forme un axe biologique important pour la faune terrestre et aquatique entre le Jura et le Léman, à condition de préserver les milieux naturels existants et de recréer quelques biotopes relais.

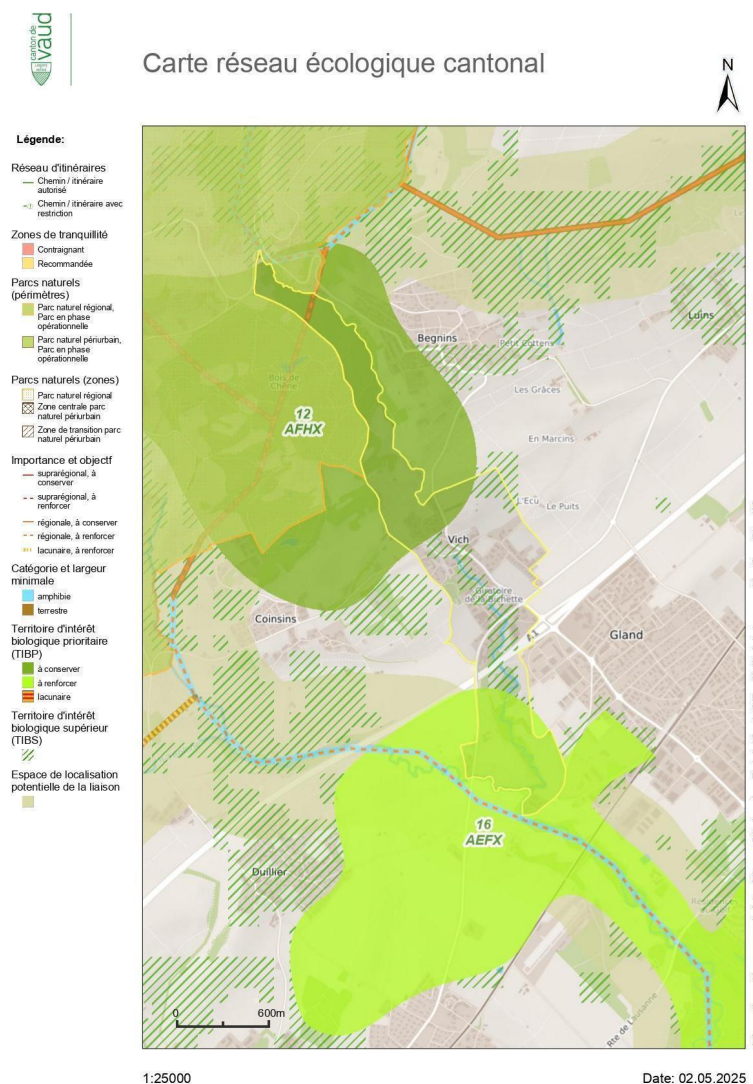


Figure 26 : Carte réseau écologique cantonal

2.7. Carte des espèces exotiques envahissantes

Introduites accidentellement ou échappées des jardins, les plantes exotiques envahissantes (ou néophytes) se développent rapidement en l'absence de prédateurs naturels, au détriment des espèces locales. Le site *InfoFlora* recense leur présence en Suisse et permet d'identifier les espèces les plus fréquemment observées sur le territoire communal. Voici un aperçu des plantes envahissantes qui sont le **plus observées** sur le territoire de Vich⁹:

Néophytes	Nom latin	Statut
Séneçon sud-africain	Senecio inaequidens DC.	Observé +++
Robinier	Robinia pseudoacacia L.	Peu observé ++
Vergerette annuelle	Erigeron annuus (L.) Desf	Peu observé ++

La gestion de ces plantes vise à **prévenir leur propagation** et à **limiter leurs impacts** sur la biodiversité et les milieux naturels. Il est important d'intervenir de manière ciblée dans les zones sensibles, de sensibiliser la population et d'intégrer des mesures de lutte dans la gestion des espaces publics.

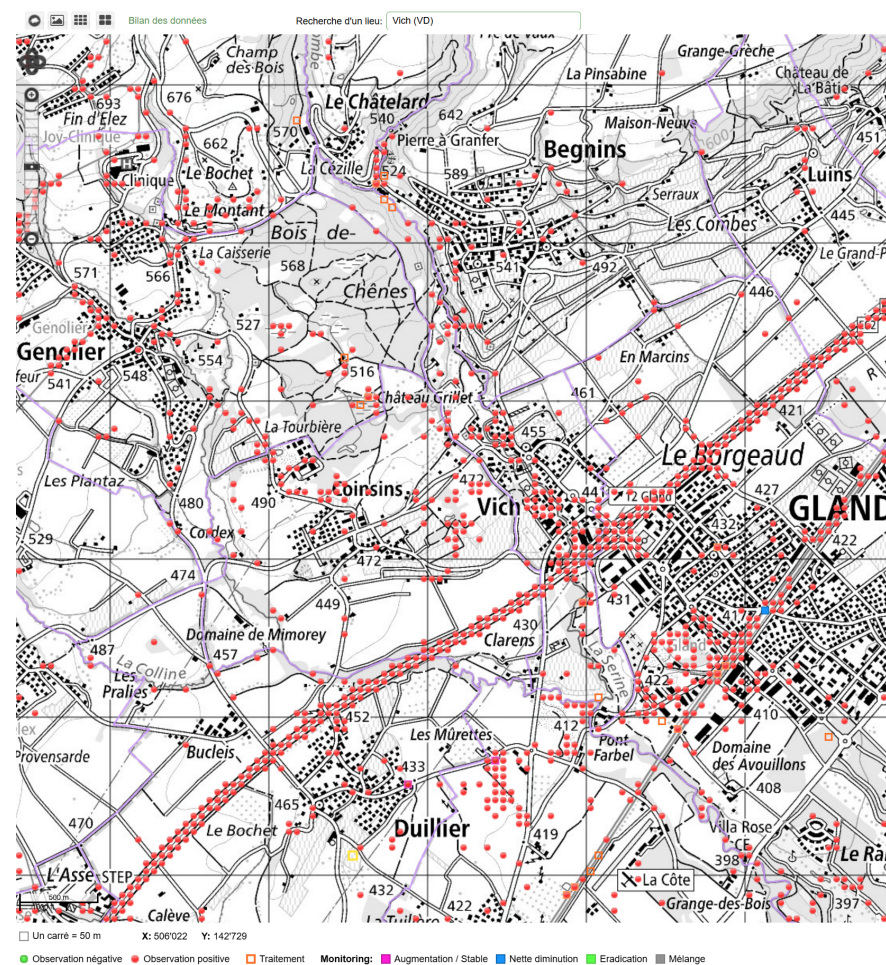


Figure 27 : Carte InfoFlora - espèces exotiques envahissantes à Vich

⁹ Pour l'inventaire complet des plantes envahissantes observées sur le territoire communal : <https://neo.infoflora.ch/fr/index.html>

Objectifs à 2030

En s'appuyant sur les chapitres précédents, la commune de Vich a défini les objectifs à 2030 (ou 2040 pour les objectifs à effets sur le long terme comme l'indice de canopée) sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Réduction et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030 ou éventuellement 2040, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Thème	Objectifs 2030	Cadre légal	N° des fiches d'action	Indicateur profil climatique
Transversal	Impliquer la population dans la réalisation d'actions permettant de contribuer à la neutralité carbone et aux enjeux d'adaptation	LPrPNP - Art. 8, LVLEne - Art. 33,	T2 : "Fonds" T4 : "Participation citoyenne" T6 : "Déchets" E10 : "Bâtiments privés" E15 : "PV" C17 : "Renforcer la biodiversité" C18 : "Plantes exotiques envahissantes"	
	Appliquer des critères de construction durable pour les bâtiments communaux	LMP-VD - Art. 9	T8 : "Rénover et construire de manière durable"	
Energie & Mobilité	Maîtriser l'évolution de la consommation d'électricité des bâtiments du territoire	LVLEne - Art. 17, 29	E12 : "Eclairage public" E15 : "PV"	Distribution d'électricité, part ménages
	Réduire la consommation énergétique (habitat) de 10% entre 2025 et 2030 ; Référence COCEN 2019* (objectif minimum) : 6% entre 2022 et 2030	LVLEne - Art. 17, 28b., 29 COCEN*	E10 : "Bâtiments privés"	Besoins de chaleur des bâtiments Distribution d'électricité

	Exploiter au moins 25% du potentiel photovoltaïque des toitures, soit environ 6,5 GWh / an supplémentaire.	LVLEne - Art. 17, 29	E15 : "PV"	Production d'électricité solaire sur le territoire communal
	Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux de 25% par rapport à 2019	LVLEne - Art. 10	E11 : "Exemplarité des bâtiments publics"	
Adaptation changements climatiques	Favoriser la biodiversité sur les espaces verts et les bâtiments communaux ou (mettre en œuvre la compensation écologique sur les parcelles communales)	RLPrPNP - Art. 36 RLPrPNP - Art. 40 LPrPNP - Art. 44	C17 : "Renforcer la biodiversité" C18 : "Plantes exotiques envahissantes"	
	Favoriser l'arborisation ou (Augmenter de 5% l'indice canopée à 2040)	LPrPNP - Art. 14, al. 2 LPrPNP - Art. 20, al. 2	C17 : "Renforcer la biodiversité"	Surface de canopée
	Atténuer les effets des îlots de chaleur en zone urbaine à 2040	RLPrPNP - Art. 36	C17 : "Renforcer la biodiversité"	Part de la surface imperméabilisée dans les zones urbanisées
	Protéger la population des événements climatiques		C21 : "Canicule"	

*COCEN : <https://www.vd.ch/environnement/energie/conception-cantonale-de-lenergie>

Plan d'actions

Le présent plan d'actions détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des 3 prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé. Ce plan d'action a été déterminé en prenant en compte les ressources à disposition, l'état des lieux réalisé du travail déjà fourni par la Municipalité, ainsi que de la démarche participative réalisée entre août et septembre 2025. Les résultats du sondage sont disponibles en annexe 6.

Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment. Les 12 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- un horizon temporel de mise en œuvre ;
- un coût estimatif ;
- les mesures qui seront réalisées ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- le cadre légal y relatif.

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 7 de ce document. Le tableau précise les dicastères et services responsables de la mise en œuvre des actions et propose un calendrier. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

1. Actions du bloc Transversal

T°2 : Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité		2026	-
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Disposer d'un financement spécifique pour la réalisation de projets communaux en lien avec le PECC ; • Inciter les habitant-es de la commune à agir en développant des subventions ; • Garantir la stabilité des apports financiers.		
Résultats attendus	2.1. Proposer un règlement du fonds PECC au Conseil communal 2.2. Établir un catalogue communal, puis procéder à sa mise à jour et à sa réévaluation chaque année. ; 2.3. Communiquer sur le nouveau fonds et les nouvelles subventions proposées à la population.		
Ressources	Modèle de règlement établi par le canton ; Liste des communes ayant mis en place des subventions pour l'énergie, le climat ou la durabilité ▢ Cadre légal : LSecEI - Art. 20		

T°4 : Favoriser l'engagement et la participation de la population (Obligatoire)		2025-2029	2'000 CHF
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC, • Favoriser la cohésion sociale, • Créer une dynamique de changement et accompagner les habitant-es dans leurs actions.		
Résultats attendus	4.1. Consulter la population lors de l'élaboration du PECC afin de comprendre ces besoins et priorités d'action 4.2. Réaliser au moins une action annuelle impliquant la population en lien avec le PECC afin de l'inclure dans la mise en œuvre 4.3. Communiquer régulièrement sur le site web les projets réalisés		
Ressources	Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton, éventuellement mandataire spécifique. ▢ Cadre légal : LVLEne - Art. 33, LPrPNP - Art. 8		

T°6 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets		2026-2029	5'000 CHF
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Dynamiser l'économie locale et les relations sociales, • Réaliser des économies et réduire le gaspillage • Diminuer l'empreinte écologique du territoire		
Résultats attendus	6.1. Optimiser la gestion des déchets, en améliorant progressivement les dispositifs de tri et de compostage déjà existants. 6.2. Favoriser la réutilisation et la réparation, en soutenant des initiatives citoyennes telles que des trocs, Repair Cafés ou événements similaires. 6.3. Sensibiliser la population à la réduction des déchets, notamment par des partenariats avec les écoles, des actions de terrain (Coup de Balai, stands informatifs, ateliers COSEDEC, etc.). 6.4. Développer un projet de déchetterie moderne intercommunale en collaboration avec la commune de Begnins.		

Ressources	Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton, éventuellement mandataire spécifique. ▢ Cadre légal : LVLEne - Art. 33, LPrPNP - Art. 8
-------------------	--

T°8 : Rénover ou construire de manière durable les bâtiments publics		2025-2029	-
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Valoriser les ressources renouvelable et locales et soutenir l'économie locale et promouvoir les circuits courts ; • Bâtir mieux avec une utilisation rationnelle des ressources • Exiger des variantes et/ou critères durables dans les procédures d'appel d'offre et de marché public		
Résultats attendus	8.1. Intégrer des critères de durabilité dans les cahiers des charges des appels d'offre pour tous les projets de rénovation et construction, en s'inspirant des ecoDevis (ECOBAU) 8.2. Utiliser Sméo pour tous les projets majeurs de construction.		
Ressources	Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton, éventuellement mandataire spécifique. ▢ Cadre légal : LVLEne - Art. 33, LPrPNP - Art. 8		

2. Actions du bloc Énergie et Mobilité

E°10 : Assurer l'exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments		2026-2029	7'000 CHF
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Avoir une vision long terme ; • Soutenir et encourager les initiatives des propriétaires privés ; • Respecter les normes en vigueur grâce au contrôle de la conformité énergétique lors des procédures du permis de construire et d'habiter.		
Résultats attendus	10.1 Définir au moins une mesure d'encouragement pour favoriser l'assainissement des bâtiments privés, l'exemplarité des constructions nouvelles (p. ex. parkings végétalisés, production solaire), le recours aux énergies renouvelables ou le développement de solutions partagées avec les communes voisines (telles que l'initiative		

	GROUP-IT) 10.2 Participer à la formation « Assurer conformité et efficacité énergétiques des bâtiments privés » (employé-e communal-e ou mandataire) 10.3 Sur la base des mesures d'encouragement mises en place, évaluer leur efficacité et réexaminer le règlement communal de construction afin de déterminer si une adaptation de la procédure de contrôle de la conformité énergétique (liée à l'octroi des permis de construire, d'habiter et d'utiliser) est nécessaire.
Ressources	Guide de pratique pour le contrôle de conformité énergétique ; Equiwatt ; Subvention pour l'accompagnement des rénovations (AMO) ; Liste des professionnels certifiés ; Formation pour les professionnels certifiés ▢ Cadre légal : Cadre légal : LVLEne - Art. 17, LVLEne - Art. 29

E°11 : Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments		2026-2029	-
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Maîtriser et réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux • Évaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux et élaborer un plan d'assainissement si nécessaire • Diminuer l'empreinte carbone de l'administration et de ses bâtiments		
Résultats attendus	11.1. Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés 11.2. Établir un plan de rénovation énergétique à moyen terme, incluant la planification budgétaire, avec pour priorités l'église (2026) et l'école (2027), puis la poste et la grande salle à plus long terme (dès 2030). 11.3. Établir un plan d'assainissement des bâtiments communaux et y prévoir les budgets nécessaires 11.4. Intégrer des critères de durabilité dans les cahiers des charges des appels d'offre pour tous les projets de rénovation et construction, en s'inspirant des ecoDevis (ECOBAU) - Voir fiche n°8		
Ressources	Programme bâtiments (subventions : CECB, isolation, chauffage, etc.) ; Association Energo ▢ Cadre légal : LVLEne - Art. 10		

<i>E°12 : Réduire la consommation de l'éclairage public</i>		2026-2029	-
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Connaître l'état des infrastructures pour les optimiser • Réduire la consommation d'électricité de la Commune ; • Réduire la lumière superflue et éviter les nuisances pour l'humain et l'environnement ; • Réaliser des gains financiers et réduire les coûts financier		
Résultats attendus	12.1. Réaliser un concept d'éclairage public pour planifier les remplacements restants, les zones à optimiser et les modes de gestion (éclairage intelligent) 12.2. Améliorer la performance énergétique du parc d'éclairage public en visant une réduction progressive la consommation, jusqu'à 50%. 12.3. Ajuster l'éclairage aux besoins réels (selon l'usage et les besoins des quartiers), notamment par des réductions d'intensité ou des extinctions partielles durant la nuit à des zones stratégiques.		
Ressources	Subvention cantonale pour l'établissement d'un concept d'éclairage public (70% des coûts) ☐ Cadre légal : RLVLEne art. 52 , LATC - Art. 4, LATC - Art. 104		

<i>E°15 : Développer la production d'électricité photovoltaïque</i>		2025-2027	-
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Produire et consommer de l'électricité renouvelable et locale • Augmenter l'indépendance énergétique de l'administration • Saisir les opportunités de solutions simples et applicable presque partout • Montrer l'exemple		
Résultats attendus	15.1. Analyser le potentiel solaire de la commune en consultant le cadastre du potentiel solaire 15.2. Équiper progressivement les bâtiments communaux lorsque les conditions techniques, architecturales et financières le permettent. 15.3. Soutenir les initiatives privées en introduisant, le cas échéant, une aide communale ou un fonds d'encouragement à l'installation solaire.		
Ressources	☐ Cadre légal : LVLEne - Art. 17, LVLEne - Art. 28a et b		

3. Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

C°17 : Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques (Obligatoire)		2026-2029	20'000 CHF
Arguments et objectifs de mise en œuvre	• Préserver la qualité de vie de toutes et tous • Diminuer les effets des fortes chaleurs /gain de fraîcheur en été, • Protéger et valoriser le patrimoine naturel local et maintenir la biodiversité • Diminuer les coûts liés aux dangers naturels (crues, ruissellements) • Montrer l'exemple		
Résultats attendus	17.1. Former au moins une personne à la protection du patrimoine arborée, à l'inventaire des arbres remarquables ou à la gestion des espaces verts (par exemple cours CEP) 17.2. Planter au moins 10 arbres en pleine terre ou 5 dans des zones minérales identifiées comme îlots de chaleur, en priorité vers l'école (après rénovation) et derrière la voirie, avec d'autres zones à définir ultérieurement. (fosse de plantation min. 15m3) 17.3. Transformer au moins une surface minérale en surface verte pérenne, avec une zone test autour de l'église pour la désimperméabilisation 17.4. Réaliser annuellement une action de communication ou de sensibilisation pour la population en lien avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans l'espace bâti 17.5. Convertir des zones communales (à explorer comme le cimetière) de surface verte en prairie fleurie		
Ressources	Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater. □ Cadre légal : RLPrPNP - Art. 40, LPrPNP - Art. 44, RLPrPNP - Art. 36		

C°18 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes		2026-2029	5'000 CHF
Arguments et objectifs de	• Prévenir les dégâts et limiter les pertes de rendements agricoles, • Préserver la santé de la population (allergies, maladies) • Protéger et valoriser le patrimoine naturel local et maintenir la biodiversité		

<i>mise en œuvre</i>	
<i>Résultats attendus</i>	18.1. Former au moins une personne à la gestion des organismes exotiques envahissants (par exemple cours CEP) et désigner une personne responsable au sein de la commune 18.2. Mettre en place une stratégie de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces propriétés communales et saisir les néophytes sur <i>Infoflora</i> 18.3. Sensibiliser la population et communiquer sur les EEE
<i>Ressources</i>	Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater. □ Cadre légal : <i>RLPrPNP - Art. 40, LPrPNP - Art. 44, RLPrPNP - Art. 36</i>

C°21 : Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule		2026-2029	-
<i>Arguments et objectifs de mise en œuvre</i>	• Renforcer les liens sociaux entre les personnes ; • Identifier les personnes vulnérables sur le territoire communal ; • Promouvoir des mesures en faveur du climat et de la santé ; • Atténuer les effets dû aux fortes chaleurs.		
<i>Résultats attendus</i>	22.1. Elaborer/actualiser le plan canicule communale 22.2. Identifier les personnes à risque et maintenir une liste à jour chaque année. 22.3. Préparer un concept de visites et d'accompagnement pour les habitants vulnérables. 22.4. Réaliser des actions de prévention et de sensibilisation, afin de mieux informer et protéger la population.		
<i>Ressources</i>	Préfet-e du district fournit les renseignements avant les canicules ; Services d'aide et de soins à domicile ; vaste documentation disponible sur le site du canton. <i>Synergie avec la fiche C°17</i> □ Cadre légal : <i>LSP - Art. 30, al. 1, LProp - Art. 26</i>		

Gouvernance, financement et suivi de la mise en œuvre

1. Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau *eqlosion sàrl*. Celui-ci les appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans la communication du PECC, les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les dicastères et services responsables du portage des différents projets et actions prévus dans le cadre du PECC sont identifiés dans le plan d'action détaillé au chapitre 6 et dans le tableau de suivi en annexe 7

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau *eqlosion sàrl*, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Madame Carol Wuersch, Municipale et répondante de la démarche PECC
- Madame Natacha Schuler, coordinatrice de projet PECC du bureau *eqlosion sàrl*.

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Il se réunit au moins 2 à 3 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication (chapitre 7).

2. Sources de financement

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal, en particulier dans le cadre des projets : E°11 « *Exemplarité des bâtiments publics* » du plan d'action.
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité, en particulier pour les projets « Développer la production photovoltaïque » et « Favoriser la biodiversité » du plan d'action.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des projets des mesures T°4, E°11, C°17, C°18 du plan d'action.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi en charge avec l'appui du bureau mandataire.

3. Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (cf. Annexe 7). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau *eqlosion sàrl*

La commune a mis en place un set d'indicateurs pour suivre l'effet des actions du plan. Ce suivi permet un réajustement des actions et oriente la Municipalité dans la réalisation des futures mesures.

Le tableau de suivi et les indicateurs liés font l'objet d'une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Communication

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur leurs engagements politiques et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elles veillent à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la commune.

Le groupe de suivi avec l'aide du bureau *eqlosion sàrl*, est chargé de proposer les actions de communication, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séance d'information, journal communal, pages dédiées ou vidéo explicative sur le site web de la commune, lettres à la population (courrier municipal ou tout ménage), communication au conseil communal, etc.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants¹⁰.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

Conclusion

Par le présent document, la Commune de Vich s'engage activement dans une politique climatique. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux et répond également à l'obligation de se doter d'un plan d'action selon la Constitution vaudoise. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager sa population et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

Date :

Mme. La Syndique, Antonella Salamin

La Secrétaire Municipale, Patricia Audétat

.....

.....

¹⁰ Des liens vers différents supports ou programmes de sensibilisation et d'informations sont indiqués dans les fiches d'action du PECC, sous « Plus d'informations ». Le bureau *eqlosion sàrl* fournit un plan de communication incluant des recommandations, des messages clés et des visuels pour la communication du PECC.